

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt du mois de mai à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le treize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

23 MAI 2022

Déposée en
Préfecture le

23 MAI 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Samuel DIXNEUF à Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW à Pierre BRUYERE

Etait excusé

Christian ROPHILLE

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF 74 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE SEVRIER

La Commune de Sevrier souhaite acquérir une parcelle sise 107 route de l'église, à Sevrier. Il s'agit de l'acquisition à l'amiable de la Maison Charles Longet, actuellement propriété du Diocèse.

La Commune souhaite solliciter l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir les parcelles cadastrées AD 340 / 491 / 337 au prix de 1 100 000 €.

L'acquisition de ce tènement de 2 642 m², avec un bâtiment d'une surface totale de 1 040 m² environ, a notamment pour destination des équipements publics (salle et crèche municipale).

Les parcelles sont classées en Uc-oap correspondant à un secteur de mixité de l'habitat et des fonctions correspondant au centre, soumis à OAP (opération d'aménagement et de programmation).

LE BUREAU DECIDE :

de donner un avis favorable sur cette intervention.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 26

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.